32e CHAUMONT 2027

Biennale de Design graphique Concours international d'affiches

Centre National du Graphisme
1 Place Émile Goguenheim

52000 Chaumont France
contact@cndg.fr
+ 33 (0) 3 25 35 79 01

Concours international d'affiches 2027

6e BIENNALE
DE DESIGN GRAPHIQUE
DE CHAUMONT

Date limite d'envoi le 8 janvier 2027

(le cachet de la poste faisant foi)

Règlement

PRÉAMBULE

Le concours international d'affiches de Chaumont a été lancé en 1990 pour valoriser la création d'affiches au niveau international. Les affiches envoyées par les graphistes dans le cadre du concours sont à l'origine d'une collection constituée aujourd'hui de plus de 50 000 pièces conservées à Chaumont.

La qualité des collections d'affiches contemporaines de Chaumont, associées à une collection d'affiches illustrées de la fin du 19e siècle et à la vitalité de 31 éditions du concours international adossé à un festival annuel devenu biennale, a permis la naissance d'un lieu permanent entièrement consacré au design graphique à Chaumont : le Signe, centre national du graphisme, qui a ouvert ses portes en octobre 2016.

La présentation de la 32e édition du concours international d'affiches de Chaumont se déroulera en 2027 dans le cadre de la 6e Biennale internationale de design graphique organisée par le Signe, centre national du graphisme, du 26 mai au 17 octobre 2027.

CRITÈRE DE RECEVABILITÉ

Le concours international d'affiches s'adresse à toutes et tous, sans distinction de nationalité, indépendant·e·s ou salarié·e·s, travaillant pour le secteur public ou de statut privé. Les affiches doivent avoir fait l'objet d'une commande ou avoir vécu dans un contexte réel (ex : affiches de communication ou d'information, manifestations, etc). Les affiches non recevables, comme par exemple les affiches de décoration créées spécialement pour un concours ou encore non commanditées, seront considérées comme hors-concours.

Considérant les écrans comme nouveau support d'apparition de l'affiche, pourront être soumises à l'appréciation du jury des « affiches animées », à la condition qu'elles aient fait l'objet d'une commande. Qu'il s'agisse d'une boucle vidéo ou d'un objet interactif, il s'agira de renseigner le champ indiquant l'url vers lequel le jury pourra consulter vos affiches destinées à l'écran.

L'organisation se réserve le plein droit de refuser des projets contenant des éléments haineux, obscènes, discriminatoires, racistes, xénophobes, incitant à la haine raciale, homophobes ou sexistes. Toute participation comportant de tels éléments sera disqualifiée.

CRITÈRE DE DATE DE RÉALISATION

Sont recevables au concours uniquement les affiches créées au cours des 3 dernières années, c'est-à-dire en 2024, 2025 et 2026, indifféremment de leur sujet, de leurs dimensions, de leurs commanditaires et du nombre

d'auteur·ice·s impliqué·e·s dans leur réalisation. Les affiches déjà envoyées au cours des précédentes éditions du concours ne pourront être considérées une seconde fois pour la présente édition.

QUANTITÉ

Les auteur·ice·s ont la possibilité de présenter des affiches comme œuvre individuelle ou comme série constituant un ensemble. Chaque participant·e au concours peut envoyer jusqu'à 3 projets. Le formulaire en ligne permet de faire cette distinction.

JURY ET EXPOSITION

Un jury international, formé de 4 personnalités qualifiées ou studios, reconnus dans le champ du design graphique, se réunit à Chaumont afin de retenir les affiches envoyées par les participant·e·s. Le jury sélectionne autour de 100 affiches qui seront exposées durant la biennale et choisit 2 affiches ou ensembles d'affiches qui recevront les mentions de « Grand Prix » et « Prix Espoir » du concours international d'affiches de Chaumont.

La sélection des affiches est intégralement réalisée par le jury à partir d'originaux reçus à Chaumont. Aucune des affiches imprimées destinées au concours ne pourra être sélectionnée à partir d'un fichier numérique ou d'une photographie.

À partir de la sélection réalisée par le jury, le public sera invité à voter pour décerner un troisième prix intitulé « Prix du Public ».

Sous réserve du renouvellement du partenariat de la SAIF et de l'Académie des beaux-arts avec le Concours international d'affiches, trois autres prix pourraient être décernés.

Dans le cadre de ses actions d'aide à la création, à la diffusion au développement de l'éducation artistique et culturelle et à la formation, la Société des Auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe (SAIF) soutiendra un quatrième prix, le « Prix SAIF ».

Une cinquième personne, un·e représentant·e de la SAIF, rejoindra le jury constitué par le Signe, pour désigner le ou la lauréat·e.

Ce prix récompensera le travail d'un·e auteur·ice (designer graphique) ou un studio résidant en France.

La SAIF gère les droits des auteur·ice·s en France et l'étranger, grâce à des accords de représentation qu'elle a conclus avec des sociétés d'auteurs dans plus de vingt pays du monde, qui représentent ainsi sur leur territoire les auteur·ice·s membres de la SAIF.

Dans le cadre de ses missions de soutien à la création, de contribution à la défense et à l'illustration du patrimoine artistique ainsi qu'à son développement, dans le respect du pluralisme des expressions, l'Académie des beaux-arts soutiendra deux « Prix Académie des beaux-arts ».

Une sixième personne, nommée par l'Académie des beaux-arts, rejoindra le jury constitué par le Signe, pour désigner les lauréat·e·s des prix de l'Académie.

Ces prix récompenseront le travail d'artistes émergeant·e·s ou consacré·e·s.

L'Académie des beaux-arts, ainsi dénommée depuis 1816, est l'une des cinq académies qui forment l'Institut de France. Descendante des académies royales instituées au 17e siècle, elle est aujourd'hui dotée d'un statut particulier qui lui permet de s'administrer librement. Elle entretient une politique active de partenariats avec un important réseau d'institutions culturelles et de mécènes. Instance consultative auprès des pouvoirs publics, l'Académie des beaux-arts conduit une activité de réflexion sur les questions d'ordre artistique.

PRIX ET CÉRÉMONIE

Les membres du jury de la 32e édition du concours international d'affiches de Chaumont désigneront 5 affiches, ou série, lauréates ; en complément le public désignera une sixième affiche, ou série, lauréate. Ces nominations correspondent à 6 prix dotés.

Le ou les auteur·ice·s des affiches primées recevront les sommes suivantes (en euros) :

• 3000 € pour le Grand Prix ;
• 1500 € pour le Prix Espoir ;
• 1000 € pour le Prix du Public ;
• 3000 € pour le Prix SAIF (*) ;
• 5000 € pour le 1er Prix Académie des beaux-arts (*) ;
• 3000 € pour le 2e Prix Académie des beaux-arts (*).

Description des prix :

• Le Grand Prix récompense l'affiche, ou la série, dont les qualités plastiques, formelles, expérimentales, informatives, rédactionnelles, sensibles ont été saluées par le jury pour sa contribution au design graphique, selon les modalités mises en place par le Signe ;

• Le Prix Espoir met en lumière une affiche ou série d'un·e jeune auteur·ice, dont la réalisation a été saluée d'exemplaire dans le cadre de la commande, selon les modalités mises en place par le Signe ; ce prix est décerné à un·e auteur·ice de moins de 37 ans en 2024, à savoir né·e à partir de 1987 ;

• Le Prix du Public permet à toutes et tous, en ligne, de distinguer une affiche singulière de la sélection internationale, selon les modalités mises en place par le Signe ;

• Le Prix SAIF (*) permet de récompenser un·e auteur·ice (designer graphique) ou un studio résidant en France ;

• Les deux Prix Académie des beaux-arts (*) distingueront les travaux d'artistes débutant·e·s ou consacré·e·s pour l'excellence de leur geste créatif et l'exemplarité de leur production graphique ;

Une affiche ou série ne peut être lauréate de plusieurs prix.

La cérémonie de remise des prix se déroulera à Chaumont le samedi 29 mai 2027.

(*) : sous réserve

DROITS PATRIMONIAUX ET PROPRIÉTE MATÉRIELLE

Le ou la participant·e déclare également avoir pris connaissance et accepter les conditions de cession et d'exploitation afférentes aux œuvres reçues conformément aux termes du contrat de cession de droits d'auteurs annexé au présent règlement (annexe 1). Toutes les œuvres reçues à l'occasion du concours international font l'objet d'un don manuel à la Ville de Chaumont (annexe 2).

Ces deux annexes (don manuel et contrat de cession de droits d'auteurs) seront générées par l'inscription en ligne. Reprenant la liste des œuvres envoyées avec leur numérotation et les renseignements demandés, ces deux annexes doivent être incluses dans le colis des affiches.

Les affiches sélectionnées par le jury pour l'exposition de la biennale pourront entrer dans les collections de la Ville de Chaumont, après délibération ou arrêté, si elles sont accompagnées du contrat de cession et du don manuel. Les affiches non sélectionnées pour l'exposition sont également susceptibles d'entrer dans les collections, en fonction du nombre d'affiches reçues, des capacités de stockage du Signe, centre national du graphisme et selon une logique d'accroissement des collections, à l'appréciation de l'équipe du Signe.

Les auteur·ice·s des affiches conservées à Chaumont en seront informé·e·s par email. Les affiches non retenues et non conservées peuvent être récupérées par les participant·e·s jusqu'au 1er novembre 2027.

Aucune affiche ne sera renvoyée aux participant·e·s.

La présentation des affiches de la sélection, exposées dans le cadre de la 6e Biennale internationale de design graphique, se fera à titre gracieux.

COMMENT S'INSCRIRE

Pour participer au concours, inscrivez-vous en ligne sur le site internet du Signe et suivez les instructions :

• Accepter le présent règlement avant toute inscription ;
• À la réception du mail de confirmation, imprimer et signer le document « annexe 1 — contrat de cession de droits d'auteurs » ;
• Imprimer et signer le document « annexe 2 — don manuel » ;
• Envoyer votre/vos affiche(s) en joignant

les documents « annexe 1 — contrat de cession de droits d'auteurs » et « annexe 2 — don manuel » à votre envoi.

EXPÉDITION ET RÉCEPTION DES AFFICHES

La date limite d'envoi des affiches au concours est fixée au 8 janvier 2027, cachet de la poste faisant foi.

Toute affiche envoyée après la date limite d'envoi ne pourra pas être considérée pour le concours international d'affiches.

Le Signe, centre national du graphisme décline toute responsabilité en cas de perte ou dommage des affiches envoyées au concours.

Les affiches ne doivent pas être encadrées ou collées sur carton. Elles doivent être soigneusement protégées, sans agrafes et sans adhésif sur l'affiche pour l'expédition qui est à la charge du participant. Aucun document ne doit leur être accolé.

Les organisateur·ice·s déclinent toute responsabilité en cas de perte ou détérioration des envois.

Les frais d'expédition des travaux, ainsi que les frais de douane éventuels sont à la charge du ou de la participant·e.

Les organisateur·ice·s se réservent le droit de refuser toute œuvre envoyée à valeur déclarée sur laquelle il y aurait des droits de douane à payer.

Pour éviter tous frais de douane, indiquer impérativement sur vos envois : « imprimés, sans valeur commerciale ».

Adresse d'expédition :

Concours international d'affiches
le Signe, Centre National du Graphisme
Pôle médiation et diffusion
1, place Émile Goguenheim
F-52000 Chaumont
FRANCE

FINALISATION DE L'INSCRIPTION

Envoyer le/ les colis :

- Comprenant les affiches et les deux annexes dûment datées et signées
- Portant la mention « imprimés, sans valeur commerciale »
- Avant le vendredi 8 janvier 2027 (cachet de la poste faisant foi)

Renseignements complémentaires et contact :

concours@cndg.fr

Partenaires :

Soutenu par MINISTÈRE DE LA CULTURE Liberté Égalité Fraternité · La Région Grand Est · Ville de Chaumont Ville du graphisme · Haute Marne le Département · la culture avec la copie privée · la saif Société des Auteurs des arts visuels et de l'image Fixe · Académie des Beaux-Arts Institut de France · Graphisme en France